

Conférence du désarmement

17 août 2015
Français
Original : anglais

Rapport final sur les travaux du Groupe de travail informel rétabli conformément à l'article 23 du règlement intérieur de la Conférence du désarmement, avec pour mandat d'élaborer un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle

(Adopté à la 1363^e séance plénière, le 17 août 2015)

1. En ma qualité de Coprésident du Groupe de travail informel de la Conférence du désarmement établi en application de la décision CD/2022 du 10 juin 2015, j'ai l'honneur de soumettre au Président de la Conférence mon rapport sur les travaux du Groupe de travail informel et sur les consultations informelles menées en 2015 à cet égard. Le Groupe de travail informel a poursuivi les activités entreprises précédemment par M. Luis Gallegos, Ambassadeur d'Équateur, et M. Peter Woolcott, Ambassadeur d'Australie, dans le cadre du Groupe de travail informel établi en 2014 et 2013 en application des décisions CD/1974 et CD/1956/Rev.1, respectivement.
2. Le Groupe de travail informel avait pour mandat d'élaborer, à la date la plus rapprochée possible au cours de sa session de 2015, un programme de travail solide, substantiel et permettant une mise en œuvre graduelle.
3. En application du paragraphe 5 de la décision CD/2022 et en accord avec les présidents respectifs de la Conférence, M. Maung Wai, Ambassadeur du Myanmar, et M. Henk Cor van der Kwast, Ambassadeur des Pays-Bas, j'ai tenu des consultations sur un programme de travail et étudié la possibilité d'établir un mandat de négociation se rapportant à l'un quelconque des points de l'ordre du jour. À cette fin, j'ai organisé deux séances à participation non limitée auxquelles les États membres et les États observateurs de la Conférence ont assisté. Ces séances se sont tenues les 19 juin et 3 juillet 2015. Les délégations ont participé activement aux débats et se sont livrées à un échange intense de vues et de propositions révélatrices de l'importance que revêt la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement.
4. Parallèlement, tout en continuant de rechercher un moyen de reprendre des négociations, la Conférence du désarmement a décidé en juin 2015, sous la présidence du Maroc, d'organiser des séances informelles à participation non limitée au cours desquelles se tiendraient des débats de fond structurés portant sur les points de son ordre du jour (calendrier d'activités). Les débats ainsi organisés lors des séances de la session de 2015 de la Conférence dans le cadre du calendrier d'activités ont offert aux délégations, dans un laps de temps relativement court, une bonne occasion d'échanger des points de vue, de recenser les terrains d'entente et les points de désaccord, d'ouvrir la voie à d'éventuelles futures négociations après l'adoption d'un programme



de travail et de faciliter de telles négociations. Ces discussions ont permis d'explorer utilement et de manière approfondie et constructive les questions relevant de chaque point de l'ordre du jour, et ont fourni de précieuses indications sur la façon d'aller de l'avant. Pour autant, elles n'ont pas abouti à un consensus qui aurait permis à la Conférence d'adopter un programme de travail.

5. Mes consultations, que j'ai menées en ma qualité de Coprésident, ont débuté immédiatement après l'adoption de la décision CD/2022, le 10 juin 2015, et ont pris fin pour des raisons techniques avant début août 2015. J'ai mesuré les difficultés, liées notamment au temps limité à disposition, que j'allais rencontrer pour mener mes consultations. Après plusieurs consultations aux niveaux bilatéral et régional et dans le cadre du Groupe de travail informel, il est clairement apparu que, à ce stade, il ne pouvait y avoir consensus pour exécuter un programme de travail portant sur une quelconque des quatre questions centrales, ou sur l'un quelconque des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Cela étant, au fil de mes consultations, plusieurs idées et propositions claires et susceptibles d'être utiles ont été émises par les délégations, dont certaines ont été débattues lors des séances du Groupe de travail informel. Je sais gré aux délégations d'avoir recherché énergiquement et avec sincérité les moyens qui nous permettraient de sortir de l'impasse.

6. Mes conclusions, qui reposent sur les consultations menées, sont notamment les suivantes :

a) Pour trouver une solution consensuelle quant à un programme de travail complet et équilibré, il faudrait continuer de s'attacher, en priorité, aux principaux points de l'ordre du jour;

b) Si un consensus devait se dégager sur l'un quelconque des nouveaux points envisageables, l'ordre du jour actuel de la Conférence du désarmement offrirait suffisamment de souplesse pour que la Conférence se saisisse de ce point;

c) L'objectif premier de la Conférence est de négocier des instruments juridiquement contraignants; cela devrait rester l'objectif premier. De plus, des accords politiquement contraignants, ainsi que d'autres propositions, pourraient être envisagés comme autant de moyens de progresser sur la voie d'accords juridiquement contraignants;

d) La Conférence du désarmement, pour autant qu'elle s'accorde à ce sujet, pourrait continuer de tenir des débats approfondis structurés, davantage ciblés sur les points de l'ordre du jour et se déroulant sur un laps de temps plus long, et prévoir notamment la participation d'experts scientifiques et techniques sur certaines questions abordées, afin de favoriser une meilleure compréhension et un terrain d'entente pour les futures négociations que la Conférence pourrait entreprendre;

e) Il semblerait pertinent de continuer d'approfondir la réflexion sur les moyens d'aller de l'avant sur les suggestions susmentionnées et sur d'autres propositions, en procédant de manière structurée et sans exclusive.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Finlande
(Signé) Päivi Kairamo